

Voici les nominations pour le prix Orange 2006

Éric-Yvan Lemay, journaliste au Journal de Montréal

M. Éric-Yvan Lemay, journaliste au Journal de Montréal, a mis en lumière la facilité et la rapidité avec laquelle les antidépresseurs sont prescrits, dans le cadre d'une enquête publiée en janvier 2006. Au total, dix des onze médecins qu'il a rencontrés lui ont prescrit une médication après quelques minutes à peine de consultation. «Après seulement quelques minutes de consultation. Des antidépresseurs comme des bonbons!», titrait la une du journal le 28 janvier 2006. Son enquête aura également mis sur la place publique le thème de la médicalisation des problèmes sociaux.

Lucie Lemonde, directrice des études supérieures en droit à l'Université du Québec à Montréal, et la Ligue des droits et libertés

La Ligue des droits et libertés a porté à l'attention du comité des Nations unies contre la torture deux rapports rédigés par Mme Lucie Lemonde, directrice des études supérieures en droit à l'Université du Québec à Montréal ; En mai 2005, les médias révélaient que des méthodes ressemblant étrangement à l'isolement (*retrait* et *arrêt d'agir*) n'étaient encadrées par aucune règle dans les centres de réadaptation jeunesse. Mme Lemonde faisait remarquer

que les unités de retrait qu'elle a visitées, comme les unités d'isolement, étaient pour la plupart en béton, bénéficiaient de peu de lumière du jour et n'étaient munies que d'un sac de sable.

Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois, Yves Landry, Lorraine Guay et Jean-Luc Pinard

Vient d'être publié l'ouvrage «*Repenser la qualité des services en santé mentale dans la communauté – Changer de perspective*». Changer de perspective, c'est considérer le point de vue des personnes concernées, des personnes utilisatrices. «Cette contribution novatrice remet en cause certaines attitudes corporatistes et une vision parfois autosuffisante de l'évaluation de la qualité des services», fait valoir en préface Luc Blanchet, président du Comité de la santé mentale du Québec. En plus d'offrir un cadre de référence précisant la notion de qualité selon les utilisateurs de services, l'ouvrage compte un chapitre intitulé «*Entrer en dialogue*» et consacré au témoignage d'une personne utilisatrice. Les auteurs, répondant à un mandat du Comité de la santé mentale du Québec, sont Lourdes Rodriguez, Linda Bourgeois, Yves Landry, Lorraine Guay et Jean-Luc Pinard.

Monsieur Dan Bigras

Monsieur Dan Bigras est en nomination pour l'ensemble de son engagement social, mais surtout pour ses commentaires percutants, intelligents et rafraî-

Voici les nominations pour le prix Citron 2006

Le Centre hospitalier Robert-Giffard

À l'été 2005, une personne a été isolée pendant 25 jours au Centre hospitalier Robert-Giffard. Pour l'AGIDD-SMQ, rien ne peut justifier une telle mesure. Le Rapport d'enquête du Protecteur des usagers a démontré que la personne au cœur de toute cette affaire a été mise en isolement à sa propre demande et ce, parce qu'elle ne souhaitait pas recourir à la médication, malgré les nombreuses tentatives répétées du médecin et du personnel soignant pour qu'elle y consente. Une fois la personne «soignée» à la suite d'une ordonnance de soins, la mesure d'isolement a été levée. Est-ce dire que la seule alternative à la médication au Centre hospitalier Robert-Giffard demeure les mesures de contrôle?

Le journal L'Objectif Plein Jour (Baie Comeau)

Le journal L'Objectif Plein Jour, de Baie Comeau, titrait à la une de son édition du vendredi 16 septembre 2005: «*Sauvé in extremis : Un patient s'enfuit de l'hôpital, presque nu, et se jette dans la rivière Amédée, d'où il sera rescapé par des secouristes de Baie Comeau*», le tout accompagné d'une photo de la personne. À l'intérieur, le titre est le suivant : «*Un malade se jette dans la rivière*». Le texte fait état d'un «*homme ayant vraisemblablement des problèmes de santé mentale*». Le Groupe Nord Côtier de défense

Le Centre hospitalier universitaire de santé de McGill

Réalisée par Action Autonomie, l'étude «*Des libertés bien fragiles*» portant sur l'application, en 2004, de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* (loi P.38-001), démontre d'importantes disparités entre les hôpitaux du Centre hospitalier universitaire de santé de McGill (Royal Victoria et Hôpital général) et les autres établissements montréalais. Chiffres à l'appui, on constate que les personnes qui y sont enfermées sont beaucoup moins nombreuses à être représentées par un avocat et à se présenter en cour. En conséquence, les personnes ne peuvent contester leur internement. Action Autonomie a demandé au Protecteur des usagers de faire enquête et d'émettre des recommandations auprès des établissements du CUSM si nécessaire.

L'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Depuis plusieurs années, les employés de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme se plaignent notamment du manque de ressources humaines dans le département de psychiatrie de l'hôpital. Bien qu'un comité paritaire en santé et sécurité au travail ait été mis en place en mars 2005, il aura fallu un drame pour que la situation change. En effet, en février 2006, une personne hospitalisée a agressé un préposé aux bénéficiaires. Au moment du drame, un seul préposé